

FICHE D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS

LES MERCREDIS

EN PÉRIODE SCOLAIRE 2022 – 2023

L'inscription au Centre de Loisirs peut se faire soit au mois soit à la semaine.

Attention pour les **inscriptions à la semaine**, vous devez impérativement procéder à l'inscription **avant 17h30, le vendredi qui précède le mercredi (mail ou courrier obligatoirement)**. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Date de naissance : / /

Adresse :

Tél : Mail

Inscription à l'ANNEE :

Inscription au MOIS Cocher le (ou les) mois :

Septembre / Octobre / Novembre / Décembre /

Janvier / Février / Mars / Avril / Mai / Juin

Inscription Occasionnelle Saisir le (ou les) MERCREDIS désirés :

* **Tarification et Formulaires** disponible en Mairie ou téléchargeable sur www.ferolles-attilly.fr, rubrique Education et Jeunesse/Centre de Loisirs – Merci de votre compréhension.

* **Pour une première inscription au Centre de Loisirs en 2022-2023, elle ne sera pas prise en compte sans le dossier complet (Fiche sanitaire, Autorisation parentale, Assurance, PAI si besoin).**

* **Extrait du règlement : Toute annulation devra être effectuée auprès de la Mairie et interviendra au plus tard le dernier jour ouvré précédent le mercredi concerné, avant 17h30 impérativement. A défaut, la prestation sera facturée. Toute annulation sans justificatif médical sera facturée.**